

Délibération n°035/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 5 MARS 2024

Date de convocation : 26/02/2024

Nombre de présents : 53

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 67

Date d'affichage : 26/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq mars à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six février deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BOISARD Jean-François, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, DA SILVA MOREIRA Paulo, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERMAIN Robert, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JASKOT Richard, KOTOVTCHIKHINE Michel, LAMOUR Frédéric, LEGER Jean-Marc, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PICARD Christine, POUILLLOT Denis, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RENAUD Patrice, REVERDY Gilles, RIGAUT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal (suppléant M. Lamour), CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Boisard), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Jean Massé), GIROUX Jean-Marc (pouvoir à Mme Cordier), JACQUOT Brigitte, JARD Nathalie (pouvoir à Mme Saulnier), JAVON Fabienne (pouvoir à M. Roy), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Corde), LEPRÉ Sandrine (pouvoir à M. Vandaele), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MÉNARD Elodie (pouvoir à Mme Mellin), PRIGNOT Roger (pouvoir à Mme Michel), RAVERDEAU Chantal (pouvoir à M. Germain), REVERDY Chantal, SANCHIS Jean-Pierre (pouvoir à M. Drouhin), VUILLERMOZ Rose-Marie, XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : ABRY Gilles, CONTE Claude, CORDET Yannick, COUET Micheline, FERRON Claude, GUILLAUME Philippe, LHOTÉ Mireille, PAURON Éric, PERRIER Benoît.

Secrétaire de Séance : M. Jean MASSÉ

OBJET : Facturation du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

- Considérant la convention du service commun établie entre la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et certaines communes membres pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol ;
- Considérant en particulier l'annexe financière de ladite convention qui détermine les modalités de calcul ;
- Considérant l'avenant n°2 de ladite convention modifiant les modalités de financement du service commun ADS ;
- Considérant l'avenant n°3 de ladite convention modifiant le coefficient des permis d'aménager ;

Délibération n°035/2024

- Considérant l'avenant n°4 de ladite convention modifiant les modalités de financement du service commun ADS ;
- Vu l'avis favorable du groupe de travail ADS en date du 2 février 2024 ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge du service ADS ;
- Sur proposition du Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (67 voix pour) :

- **Fixe les charges du service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols au titre de l'exercice 2023 comme suit :**

Fonctionnement	
Dépenses	
Charge de personnel	73 393 €
Maintenance logiciel	5473,48 €
Missions	81,39 €
TOTAL	78 947, 87 €
Coût à l'acte	127,215* €

*Dédution faite du coût d'adhésion

- **Fixe les contributions des communes adhérentes au service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols au titre de l'exercice 2023 comme suit :**

Commune	Nombre équivalent permis réalisé au 31/12/2023	Montant équivalent permis au 31/12/2023	Adhésion 2023	TOTAL Facturation
ANDRYES	10,2	1 297,54 €	100,00 €	1 397,54 €
ARQUIAN	15,9	2 022,64 €	100,00 €	2 122,64 €
BEAUVOIR	8,2	1 043,12 €	100,00 €	1 143,12 €
BITRY	4,6	585,17 €	100,00 €	685,17 €
BLENEAU	23,8	3 027,60 €	100,00 €	3 127,60 €
BOUHY	17,3	2 200,73 €	100,00 €	2 300,73 €
CHAMPIGNELLES	27,8	3 536,44 €	100,00 €	3 636,44 €
CHARNY OREE DE PUISAYE	38,1	4 846,70 €	100,00 €	4 946,70 €
COULANGERON	5	636,05 €	100,00 €	736,05 €
DAMPIERRE-SOUS-BOUHY	16,7	2 124,41 €	100,00 €	2 224,41 €
DIGES	7,5	954,08 €	100,00 €	1 054,08 €
DRACY-SUR-OUANNE	8,2	1 043,12 €	100,00 €	1 143,12 €
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES	6,5	826,87 €	100,00 €	926,87 €
EGLÉNY	18,1	2 302,50 €	100,00 €	2 402,50 €
ETAIS-LA-SAUVIN	22,2	2 824,06 €	100,00 €	2 924,06 €
FONTAINES	3	381,63 €	100,00 €	481,63 €
FONTENAY-SOUS-FOURONNES	1,9	241,70 €	100,00 €	341,70 €
LES HAUTS DE FORTERRE	19,8	2 518,76 €	100,00 €	2 618,76 €
LALANDE	1,3	165,37 €	100,00 €	265,37 €

Délibération n°035/2024

LEUGNY	5,2	661,49 €	100,00 €	761,49 €
MERRY-SEC	1,9	241,70 €	100,00 €	341,70 €
MIGE	4,8	610,61 €	100,00 €	710,61 €
MOULINS-SUR-OUANNE	5,8	737,82 €	100,00 €	837,82 €
PARLY	22,2	2 824,06 €	100,00 €	2 924,06 €
POURRAIN	30,4	3 867,18 €	100,00 €	3 967,18 €
ROGNY-LES-7-ECLUSES	14,1	1 793,66 €	100,00 €	1 893,66 €
RONCHERES	4	508,84 €	100,00 €	608,84 €
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	14,2	1 806,38 €	100,00 €	1 906,38 €
SAINT-FARGEAU	22,1	2 811,34 €	100,00 €	2 911,34 €
SAINT-VERAIN	13,7	1 742,78 €	100,00 €	1 842,78 €
SAINTS-EN-PUISAYE	24,7	3 142,09 €	100,00 €	3 242,09 €
SEMENTRON	3	381,63 €	100,00 €	481,63 €
TOUCY	15,3	1 946,31 €	100,00 €	2 046,31 €
VAL-DE-MERCY	8	1 017,68 €	100,00 €	1 117,68 €
VILLENEUVE-LES-GENETS	19,1	2 429,71 €	100,00 €	2 529,71 €
VILLIERS-SAINT-BENOIT	19,7	2 506,04 €	100,00 €	2 606,04 €
CHASSY	14,4	1 831,82 €	100,00 €	1 931,82 €
COULANGES-SUR-YONNE	9,3	1 183,05 €	100,00 €	1 283,05 €
LA FERTE-LOUPIERE	11	1 399,31 €	100,00 €	1 499,31 €
LES ORMES	16,9	2 149,85 €	100,00 €	2 249,85 €
MERRY-LA-VALLEE	9,2	1 170,33 €	100,00 €	1 270,33 €
SAINT-AURICE-LE-VIEIL	11,2	1 424,75 €	100,00 €	1 524,75 €
SOMMECAISE	26,6	3 383,79 €	100,00 €	3 483,79 €
VAL D'OCRE	3,1	394,35 €	100,00 €	494,35 €
TOTAL	586	74 545,06 €	4 400,00 €	78 947,99 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

